

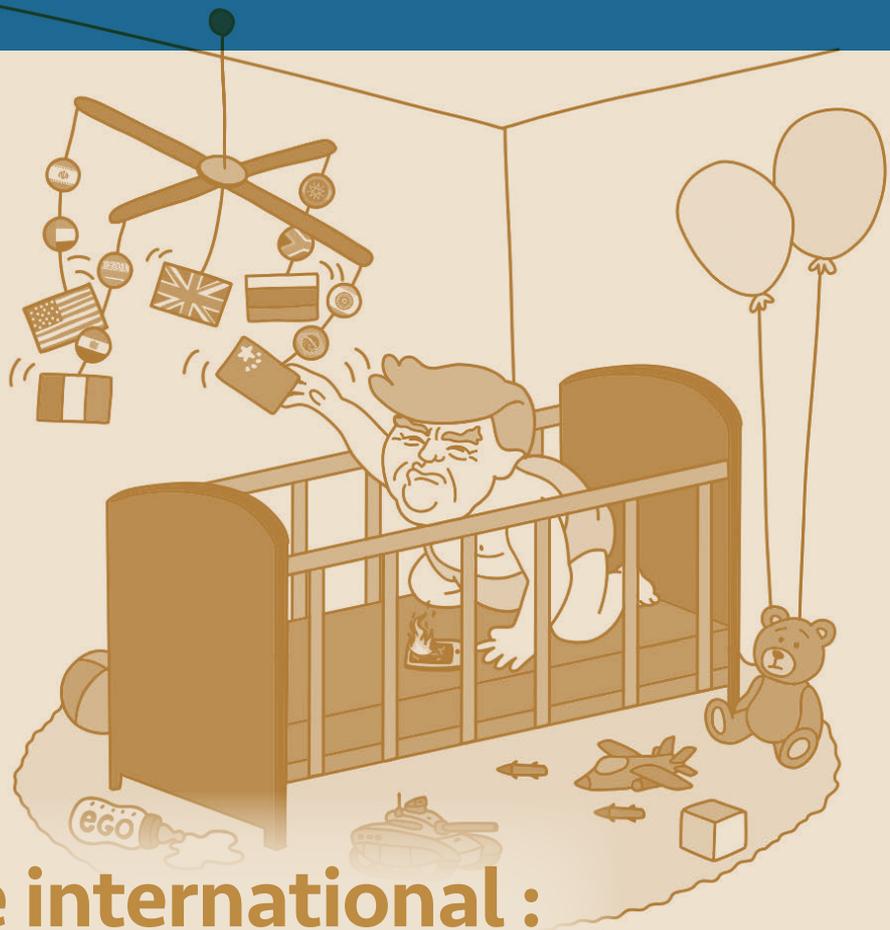


**Justice
& Paix**

bpost
PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE
P0705031

POUR PARLER DE PAIX

Revue d'analyse des
conflits internationaux et
des enjeux de paix



Désordre international :
quand les puissances
jouent à Shi Fu Mi

Editeur responsable : Quentin Hayols • Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208 • B-1040 Etterbeek - Belgique

SOMMAIRE

ÉDITO page 3

L'ACTUALITÉ : REGARDS ET POSITIONS

Comprendre les grands enjeux internationaux de notre temps

page 4

DOSSIER

DÉSORDRE INTERNATIONAL :

QUAND LES PUISSANCES JOUENT À SHI FU MI

Première réflexion

Le droit face aux rapports de force internationaux page 6

Deuxième réflexion

À l'ombre des urnes :

ce que la démocratie ne montre pas

page 9

Troisième réflexion

Comment la course à l'intelligence artificielle façonne les rapports de force ?

page 12

PORTRAIT / POINT DE VUE

Céline Mouchart - Donner du sens aux frontières

page 14

BRÈVES

page 15

ÉDITO



Le nouveau numéro de cette revue est une invitation à réfléchir sur les enjeux qui façonnent notre époque. Nous vivons une ère de bouleversements où la question du droit et de la démocratie se pose avec acuité. Les défis géopolitiques, l'évolution rapide des technologies et les crises multiples appellent à une réflexion profonde sur nos systèmes juridiques et politiques. Le droit, pilier de nos sociétés, se trouve mis à l'épreuve dans un monde de plus en plus fragmenté, où les institutions internationales peinent à rétablir un ordre fondé sur des principes communs.

En parallèle, la démocratie semble vaciller, avec des menaces sur la représentativité et des dérives autoritaires qui se font jour à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, l'intelligence artificielle, bien qu'encore en développement, émerge comme un enjeu stratégique majeur, modifiant les rapports de pouvoir et les équilibres mondiaux.

À travers cette revue, nous espérons ouvrir le débat sur la manière dont ces rapports de force redéfinissent nos sociétés, tout en rappelant que le droit et la démocratie doivent rester au cœur de nos préoccupations.

Bonne lecture !

Louise Lesoil

Comprendre les grands enjeux internationaux de notre temps



Nous décidons d'entamer notre réflexion à partir de la crise du coronavirus, car cette pandémie mondiale a mis en lumière les vulnérabilités des systèmes de coopération internationale et a marqué un tournant dans les dynamiques géopolitiques contemporaines.

Le monde post-corona, une « anarchie internationale »

En parlant de la crise du coronavirus, Henry Kissinger disait : « *L'ordre mondial ne sera plus jamais le même* »¹. En effet, le monde a changé. Le cataclysme qu'a été le coronavirus a profondément bouleversé notre vie au quotidien en tant que citoyen-ne, ainsi que notre lecture du monde. **La pandémie a exposé les faiblesses de la mondialisation et du multilatéralisme comme moteurs des relations interétatiques.** Le parfait exemple est celui de l'Union Européenne, qui a brillé par la désunion de ses membres, tant sur les questions

Les nouveaux rapports de force, ou l'Occident en perte de vitesse

Cet état d'anarchie internationale se traduit également par une modification des rapports de force entre les États, reposant sur trois développements majeurs²:

Premièrement, le retour de la guerre aux portes de l'Europe avec le conflit russo-ukrainien qui ne semble pas trouver d'issue favorable à toutes les parties concernées malgré les trêves qui ont été annoncées à plusieurs reprises durant les mois d'avril et de mai.

Deuxièmement, la naissance d'une nouvelle Guerre froide 2.0 avec comme principaux acteurs les États-Unis opposés à la Chine. Les offensives sous forme de sanctions économiques que se lancent successivement ces deux États ne sont pas sans rappeler les années d'affrontements à distance du géant américain face à l'Union Soviétique, à la seule différence que l'option militaire n'a pas encore été envisagée.

Troisièmement, en Afrique - désignée comme le « Sud-Global » - émerge un nouveau mouvement des non-alignés qualifié de mouvement des « *multi-alignés* »³. À l'origine, le mouvement des non-alignés désignait un regroupement, né de la conférence de Bandung (1954), qui se définissait comme neutre lors de la Guerre-Froide. La différence entre les deux appellations réside dans le fait qu'aujourd'hui le Sud Global dispose de ses choix d'alliances parmi les nombreuses grandes ou petites puissances à la recherche de partenariats durables. **Cet état de fait est illustré par l'émergence de nouveaux acteurs et actrices qui prennent de plus en plus de place sur l'échiquier mondial.** L'exemple le plus frappant est celui du Qatar,

qui connaît un bien plus grand succès dans la médiation du conflit opposant la République démocratique du Congo au Rwanda, via ses alliés du M23, que tous ceux qui s'y sont essayés avant.

Toutes ces petites modifications résultent en une déconstruction de l'ordre mondial dont la domination occidentale était la principale caractéristique. En effet, nous sommes entrés dans une ère où l'Occident est en perte de vitesse sur tous les plans et peine à réorganiser son influence aux quatre coins de la planète. Il en est de même pour les institutions internationales. **Le consensus international autour de principes communs laisse peu à peu place à la recherche de l'unique intérêt individuel.** De ce fait, la nécessité de refonte de ces institutions se fait de plus en plus urgente afin qu'elles épousent la réalité du monde qui est le nôtre aujourd'hui.

Ainsi, il est essentiel pour le ou la lecteur-ice de saisir les grands enjeux de notre époque, de reconnaître que l'évolution des rapports de force transformera notre quotidien, tout comme pour les générations passées. Certes, un changement à l'échelle mondiale peut sembler lointain pour nous, citoyen-nes, mais il recèle aussi de grandes opportunités si nous restons engagés.

Philippe Kamitatu Etsu

1. L'Opinion, 2020, Henry Kissinger: « *La pandémie de coronavirus modifiera à jamais l'ordre mondial* » (en ligne), disponible sur : <https://www.lopinion.fr/international/henry-kissinger-la-pandemie-de-coronavirus-modifiera-a-jamais-lordre-mondial>, consulté le 15 avril 2025.
2. ESL Rivington, 2025, *Le nouveau contexte géopolitique en 2025*, disponible sur : <https://www.eslrvivington.com/2025/02/14/le-nouveau-contexte-geopolitique-en-2025/>, consulté le 17 avril 2025.
3. Ibid

DOSSIER



Désordre international : quand les puissances jouent à Shi Fu Mi



de santé que sur l'urgence d'adopter une politique commune de défense face à la menace russe. De plus, le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche a rajouté son lot d'incertitudes dans un contexte de profondes mutations mondiales. Cet état d'anarchie internationale se traduit aujourd'hui par une résurgence des conflits sur le terrain militaire, par une modification dans les blocs d'alliances entre pays et par une grande impuissance des institutions internationales à peser sur les intérêts individuels des États pour tenter de ramener le bon sens au centre des questions cruciales de notre temps.

Le droit face aux rapports de force internationaux

L'ordre international connaît de jour en jour des épisodes de tensions entre États en raison des rapports de pouvoir ou de force toujours croissants et conflictuels, sans que le droit dont la fonction est de les réguler ne puisse y jouer pleinement son rôle. Cette réflexion se propose d'examiner les enjeux liés au droit face aux rapports de force internationaux dans un contexte de crise du multilatéralisme normatif.



« Les alliances, les traités, la foi des hommes, tout cela peut lier le faible au fort et ne lie jamais le fort au faible. Ainsi, laissez les négociations aux Puissances, et ne comptez que sur vous-mêmes »¹. Ces propos de Jean-Jacques Rousseau retentissent dans nos esprits comme un aphorisme et pourtant ils nous rappellent une vieille réflexion sur la place du droit face au rapport de force dans la sphère internationale. Une réflexion qui demeure d'actualité étant donné les envolées de bouleversements géopolitiques auxquelles on assiste. Les logiques de dominations et de libération ont toujours caractérisé la société internationale mais depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, on a assisté à travers le droit, à la création de véritables espaces d'humanité, qui quoi qu'imparfaits, ont permis de préserver la paix internationale dans une large mesure. Le droit se présentant comme l'expression de la raison universelle, il s'est ainsi érigé en ordre de mesure de toute chose sur la scène internationale.

Les tensions géopolitiques inédites que nous vivons de plus en plus depuis la fin de la guerre froide, sont le reflet d'une crise de régulation des rapports de forces internationaux. Entre instrumentalisation, déformation, remise en cause, le droit peine à progresser dans la voie de la justice ou de la paix et apparaît de plus en plus comme « un outil idéologique au service du rapport de force déterminé par l'économie », pour reprendre les propos de Karl Max, plutôt que comme un outil de régulation des rapports de force. À titre d'illustration, le persistant conflit israélo-palestinien, la guerre en Ukraine et le conflit à l'Est de la RD Congo, donnent à nouveau à voir que l'inapplication du droit humanitaire demeure un problème majeur dont les conséquences tragiques n'ont de cesse d'être relayées dans les médias. Également, l'inapplication des déci-

sions des juridictions internationales ... au nom du droit², croit toujours plus fortement. **Le droit international se trouve aujourd'hui fragilisé par des logiques d'acteurs et d'actrices très fortement ancrées sur leurs intérêts nationaux et géopolitiques.** Il s'agit là d'un fléau social qui manifeste une tension, plus entre le droit et le rapport de force qu'entre le droit et le fait. En outre, les vives tensions diplomatiques entre États sont devenues le quotidien de l'actualité internationale. « Désordre mondial, anarchie, déchaînement de la violence des puissants, crise de légitimité, crise de légalité, crise de gouvernabilité mondiale, crise institutionnelle, crise démocratique, voici les principales caractéristiques de la société internationale »³, nous faisaient déjà remarquer des auteur-es.

Les institutions internationales et la crise de régulation

La crise de régulation de la société internationale est dans une large mesure, le reflet des conflits d'intérêts et des égoïsmes nationaux qui se conjuguent au sein des institutions chargées de réguler les rapports internationaux et de promouvoir ainsi le droit. Ces institutions sont confrontées aux volontés des États puissants et favorisent, elles aussi, une déstructuration du droit et de l'ordre qu'elles sont censées garantir. À titre d'exemple, « l'ONU, qui devrait être l'élément de contention et de régulation juridique de la force et garante des relations internationales fondées sur la coopération, participe à la conquête du monde menée par les sociétés transnationales avec l'appui des États dominants »⁴. Sous la houlette des États-Unis avec le soutien de ses alliés, le Conseil de Sécurité des Nations Unies n'a pas hésité à affaiblir l'autorité de la Cour Internationale de

Entre instrumentalisation, déformation, remise en cause, le droit peine à progresser dans la voie de la justice ou de la paix

Justice et de la Cour Pénale Internationale à travers bon nombre de ses résolutions⁵. Faisant ainsi prévaloir la raison du plus fort plutôt que le droit. Cette instance de l'ONU apparaît à l'évidence comme un « organe d'interprétation arbitraire au service des grandes puissances »⁶. Des auteur-es dénoncent d'ailleurs les pratiques des USA et de leurs alliés au sein de l'organisation comme des postures apparentes de mépris à l'égard du droit international⁷. Ce que Robert Kolb considère comme « une attaque frontale contre la Rule of Law internationale »⁸. **Le droit international décalque de façon toujours plus persistante les intérêts des puissances.** Au demeurant, la crise de régulation observée au sein des institutions internationales érode le multilatéralisme normatif.

1. Jean-Jacques Rousseau, *Projet de Constitution pour la Corse* (nouvelle édition augmentée), Arvensa, 2014, p. 28
2. Pour reprendre le titre de l'article d'Emanuel Castellarin, « L'inapplication des décisions juridictionnelles internationales... au nom du droit », in *L'inapplication du droit*, édité par Romain Le Bœuf et Olivier Le Bot, DICE Éditions, 2020, p.217-231.
3. Mendès France, Mireille, et al. « La dégradation généralisée du respect au droit international ». *Revue internationale et stratégique*, 2005/4 N°60, 2005, p.43-58
4. *Ibid.*, p.46
5. *Ibid.*, p. 47 et s.
6. *Ibid.*, p. 48
7. Voir Sarah Pellet, « De la raison du plus fort ou comment les États-Unis ont (ré)inventé le droit international et leur droit constitutionnel », *Actualité et droit international*, juin 2002.
8. Robert Kolb, *Le droit relatif au maintien de la paix internationale*, Paris, Institut de hautes études internationales de Paris, Pedone, 2005, p. 11.

L'érosion du multilatéralisme normatif

Le multilatéralisme normatif suppose que les États en s'engageant individuellement se soumettent collectivement à des règles de droit qui par principe ont vocation à maintenir un certain équilibre durable entre les États, entre puissants et non puissants. La tendance à l'unilatéralisme est de plus en plus prononcée, les USA, la Russie et l'État d'Israël en sont les principaux exemples de par l'actualité. Là aussi, il s'agirait d'un unilatéralisme dit au nom du « droit ». Sur des enjeux actuels de construction d'une société plus durable, nous voyons bien que le multilatéralisme ne parvient pas à se déployer pleinement, toute chose qui dans un contexte de mondialisation, entrave également les chances de développement des États non puissants. Les exemples suivants sont assez parlants : la COP21, qui avait suscité beaucoup d'espoir, dont on retiendra l'aspect purement « déclaratoire », ou encore le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2017, qui n'a été ni signé, ni ratifié par les puissances nucléaires (dont certaines, membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies). Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de Marrakech en 2018, en est également un bon exemple. Très controversé malgré son aspect uniquement déclaratif, ce dernier suit la forme conventionnelle sans pour autant comporter une quelconque obligation pour les parties⁹.

Les défis actuels du droit international sont notables tant en ce qui concerne l'émergence des règles que leur application.

Ainsi, un ordre international qui ne se maintient que par la force, converge inéluctablement vers un ordre dans lequel les règles n'existent que pour les faibles et qui pourrait imposer à tout moment. Dans un tel cadre, le principe de « *Pacta sunt Servanda* » c'est-à-dire l'exécution de bonne foi des accords librement consentis n'a plus aucune valeur et c'est d'ailleurs le malheureux constat qui peut être fait aujourd'hui, sans être trop alarmiste. Nous nous accordons toutes et tous aujourd'hui pour parler en faveur d'une réforme du système onusien et notamment du conseil de sécurité afin qu'il ne soit plus une instance à la solde des puissances, et cela n'est possible qu'avec les efforts de mobilisation de la société civile. Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires est notamment l'aboutissement d'un processus impulsé et soutenu par des organisations de la société civile. Le droit jusqu'à maintenant a tant bien que mal fait ses preuves en tant qu'instrument servant à canaliser les rapports de force internationaux, mais ce droit devient de plus en plus impertinent et contesté. Un exemple de ce constat est la définition de la situation à Gaza où on a pu constater l'imperfection du droit au travers des débats sur le caractère génocidaire de cette situation. Certes le droit n'est pas toujours clair. Cela découle parfois de la volonté des États de s'accorder sur un aspect, mais à charge pour les juridictions qui, elles, sont impartiales, d'y apporter plus de détails. Mais si les décisions des juridictions ne sont pas respectées et qu'un tribunal comme la CPI est qualifié d'antisémite à la suite du mandat d'arrêt émis contre le premier ministre israélien, on peut s'attendre à ce que les défis auxquels le droit international actuel est confronté sont de tout ordre, aussi sensés qu'insensés.

Merlin Fotabong Assoua

Nous nous accordons toutes et tous aujourd'hui pour parler en faveur d'une réforme du système onusien et notamment du conseil de sécurité afin qu'il ne soit plus une instance à la solde des puissances, et cela n'est possible qu'avec les efforts de mobilisation de la société civile.

9. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/277531-la-crise-du-multilateralisme>



À l'ombre des urnes : ce que la démocratie ne montre pas

La démocratie désigne un mode d'organisation sociale dans lequel le pouvoir est entre les mains de tous-tes les participant-es. L'idéal démocratique est séduisant en principe, mais en pratique il est difficile à mettre en place, surtout à grande échelle. Aujourd'hui, la plupart des nations du monde s'inscrivent dans un modèle de démocratie représentative, c'est-à-dire, un modèle où les citoyen-nés élisent des représentant-es à qui reviennent le pouvoir. Cette analyse propose la visibilisation d'un certain nombre de faiblesses dont fait preuve ce modèle à l'heure actuelle.

L'expérience d'un citoyen belge face aux limites de la démocratie représentative

Je souhaite partir d'une expérience personnelle, non pas parce qu'elle est exceptionnelle, mais au contraire parce qu'elle me semble représentative d'un vécu courant parmi de nombreux·ses citoyen·nes belges. Cette expérience interroge l'accessibilité réelle des espaces démocratiques au quotidien.

Le 13 octobre 2024, je participe pour la première fois aux élections communales dans ma ville de résidence. Dans l'idée d'exercer cette responsabilité citoyenne de manière éclairée, une préparation en amont s'imposait. Malheureusement, dès les premières recherches, il s'avère que les noms figurant sur les listes de candidat·es me sont pratiquement tous inconnus. Cela soulève une première question : comment faire un choix pertinent sans connaître les personnes qui sont en lice ?

Les recherches se poursuivent sur Internet. Certaines listes sans étiquette politique disposent d'une page Facebook, d'autres n'ont aucune présence en ligne. L'attention se porte alors naturellement sur les listes liées aux plus grands partis politiques. Très vite, un sentiment de flou s'installe : au lieu de découvrir des individus et des engagements concrets, **l'on trouve des slogans percutants et des positions générales sur les grandes problématiques sociétales, parfois déconnectées des réalités locales.**

Le débat de la RTBF entre les président·es des principaux partis wallons suscite rejet et adhésion, sans m'aider à opérer un choix. Le débat semblait davantage refléter la polarisation nationale plutôt que permettre une véritable appropriation citoyenne du scrutin à venir.

Dans mon entourage, les discussions n'étaient pas plus rassurantes. Les personnes interrogées montrent peu d'enthousiasme à échanger sur ce sujet : certaines affichent une lassitude vis-à-vis des promesses électorales, d'autres un désintérêt prononcé, voire une ignorance assumée. **Quelques personnes affirment des intentions claires, souvent motivées par tel scandale récent ou par opposition**

de principe, plutôt que par adhésion réfléchie à un programme.

Le jour du vote, un sentiment d'insatisfaction persiste. Le processus électoral culminait ainsi en un choix de personnes inconnues, que l'on ne rencontrerait peut-être jamais, sur la seule base d'une affiliation politique. Un choix sans nuance et sans garantie.

Selon moi, cette expérience révèle **les limites d'un système représentatif où l'information est fragmentée, l'engagement souvent impersonnel, et la participation réduite à un acte ponctuel, déconnectée d'un dialogue continu entre élu·es et citoyen·nes.**

Représenter versus représenter

Une nuance fondamentale à apporter à cette discussion porte sur la double signification de la représentation. D'une part, il y a la représentation en tant que rôle, celui attribué par les électeur·rices. Et d'autre part, il y a la représentation en tant que qualité, on pourrait parler de représentation effective, pour signifier le degré de fidélité avec lequel un·e représentant·e joue son rôle.

Dans l'idéal du modèle de la démocratie représentative, les électeur·rices choisissent des représentant·es qui leur ressemblent. En effet, **nous nous sentons habituellement prêt·es à déléguer du pouvoir aux personnes auxquelles nous nous identifions**, puisqu'elles défendent, en principe, les mêmes valeurs et les mêmes intérêts.

En pratique, cet objectif est difficile à atteindre, surtout lorsque la fonction de représentation se joue à une échelle importante. Deux obstacles majeurs se présentent. Le premier est que dans le monde globalisé d'aujourd'hui, la pluralité des communautés locales est probablement plus grande qu'elle ne l'a jamais été, **et toute action menée affecte potentiellement le monde entier, en raison de la complexité des liens qui existent entre les nations.** Il est donc impossible, même pour une poignée de personnes bien choisies, de bien refléter la totalité des identités et des intérêts. Le second est que les personnes qui trouvent les opportunités d'exercer une fonction de représentation à grande échelle

Le processus électoral culminait ainsi en un choix de personnes inconnues, que l'on ne rencontrerait peut-être jamais, sur la seule base d'une affiliation politique. Un choix sans nuance et sans garantie.

appartiennent généralement à des tranches de population aisée, avec un niveau d'éducation important, et bénéficiant souvent encore d'autres avantages innés ou liés à leur environnement. Ces personnes perdent ainsi en légitimité aux yeux d'un nombre important de minorités, en particulier des plus défavorisées.

L'imperfection de la représentativité effective est un compromis faisant partie du contrat de la démocratie représentative, mais cela doit rester un objectif à poursuivre. **En Belgique, par exemple, il reste encore beaucoup de marge de progression.** Rappelons à cet égard que la présence des femmes au sein des organes politiques au cours des 30 dernières années (bien qu'en hausse suite aux élections de 2024) ne reflète pas leur proportion au sein de la population. Et on ne peut pas dire qu'il s'agit là d'une minorité !¹

1. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/themes/prise-de-decision-politique/chiffres>

L'influence des réseaux sociaux

Une nouveauté dans le paysage politique de ces dernières années est le développement de la présence politique en ligne. Dans son ouvrage « *Les ingénieurs du chaos* », Giuliano da Empoli décrit plusieurs mécanismes sous-jacents à la montée des extrêmes partout dans le monde, et met en lumière **l'utilisation stratégique des réseaux sociaux.**

Le principe est assez simple à expliquer. Sur la plupart des plateformes populaires, comme par exemple X (anciennement Twitter), Instagram, TikTok ou encore YouTube, les utilisateur·rices se voient conseillé·es en matière de contenu par des algorithmes de recommandation. Ces algorithmes sont optimisés pour avoir le meilleur taux de rétention d'audience, puisque la plupart de ces plateformes sont gratuites, et font profit sur base de la publicité. On comprend ainsi l'intérêt qu'elles ont à maintenir leurs consommateur·rices connecté·es autant que possible.

Une recommandation de contenu pertinente augmente évidemment le taux de rétention, mais **il s'avère que le contenu suscitant des réactions émotionnelles fortes engendre beaucoup plus d'engagement.** Par exemple, une affirmation controversée fera l'objet de plus de commentaires. Par ailleurs, plus le contenu est inflammable, plus il se propage rapidement. Aujourd'hui, ces algorithmes ont une tendance désormais bien connue : tourner les utilisateur·rices vers du contenu « extrême ».

Deux conséquences immédiates de ce mécanisme sont les suivantes. D'une part, le contenu extrême est survisibilisé, et **les personnes se retrouvent facilement enfermées dans des bulles consensuelles** à l'intérieur desquelles cela semble tout à fait acceptable. D'autre part, cela ouvre la porte **à une stratégie de ciblage électoral.** Un parti politique peut par exemple diffuser du contenu fabriqué sur mesure pour différents types de profils d'internautes, bien que le discours global soit en contradiction totale. Cela permet notamment à des formations politiques aux valeurs extrêmes de rallier des communautés bien précises à leur cause, comme l'exemple des gamers aux États-Unis.²

Il est important de rappeler que ce n'est

pas la première fois qu'une technologie affecte la perception individuelle du paysage politique. La presse écrite, par exemple, a été la référence en matière d'information et de communication politique pendant très longtemps. La nouveauté aujourd'hui se trouve peut-être dans le volume et la vitesse avec laquelle circule l'information.

Les nouveaux contestataires

S'ajoute à cela l'apparition de nouveaux contestataires, qui profitent de la fragilisation de la démocratie représentative. Partout en Europe, l'on assiste à une montée du nationalisme, qui se légitime en revendiquant qu'il représente une majorité de la population. C'est un positionnement délicat puisqu'il tente de légitimer de nouvelles formes de violence et de répression des minorités au nom de la démocratie. Ce rapport de pouvoir de la majorité est en contradiction avec l'essence même de la démocratie, et de mauvais augure. Comme le disait si bien Albert Camus, « *La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité* ».

Aux États-Unis, c'est la figure emblématique du président Donald Trump qui incarne la nouvelle vague de contestation de la démocratie. On se souvient par exemple de la tentative de prise de la Maison-Blanche le 6 janvier 2021 par ses supporter·rices, suivant sa défaite aux élections présidentielles quelques semaines auparavant. Il maintenait en public un discours selon lequel le résultat des élections avait été manipulé en sa défaveur. Cet exemple est frappant, étant donné que les États-Unis figurent parmi les nations historiques ayant défendu la démocratie.

Depuis sa ré-investiture le 5 janvier 2025, il semblerait qu'une libération de la parole s'opère partout dans le monde, en dépit des progrès en matière de protection sociale. Il en résulte un rejet de l'espace démocratique, puisque les minorités ne sont pas effectivement représentées, et que leur écrasement se fait au nom d'une majorité désintéressée.

Comment restaurer la démocratie ?

L'enjeu est de taille, surtout à l'échelle des nations. Il faut prendre soin des espaces authentiquement démocratiques, et cela commence déjà à l'échelle locale.

Se réapproprier ces espaces est aussi l'occasion pour les jeunes citoyen·nes européen·nes qui n'ont pas connu les régimes autoritaires du 20^{ème} siècle de prendre conscience de la fragilité **de la démocratie, et du fait que l'on ne peut jamais la prendre pour acquise.**

Il me semble que l'action sociale est un moyen crucial pour maintenir une démocratie représentative. À une époque où nous sommes de plus en plus isolé·es, il faut redoubler d'efforts pour continuer d'inclure les minorités dans les espaces de citoyenneté dont elles sont trop souvent exclues. Une vraie prise de conscience des difficultés rencontrées par ces personnes exige d'aller à leur rencontre et de faire preuve de solidarité.

Il est de la responsabilité de la majorité de faire entendre la voix des personnes oubliées, et de renoncer au confort que leur confèrent les nouveaux rapports de force.

Alex Loué

2. <https://edition.cnn.com/2025/03/23/us/gamergate-harassment-reddit-twitter-ccc>

Comment la course à l'intelligence artificielle façonne les rapports de force ?



Le 30 novembre 2022, *OpenAI*, une entreprise de la Silicon Valley, met en ligne ChatGPT, fruit de plusieurs mois de travail. Ses chercheur·euses, bien que conscient·es de l'aspect révolutionnaire de leur progéniture, auraient été incapables de prévoir l'impact planétaire que leur création s'apprêtait à avoir.

L'âge de l'intelligence artificielle générative grand public était là, et nul ne pouvait plus l'ignorer. Accessible à portée de smartphone, rapide, fluide. **Un oracle de poche, capable de répondre à (quasi) toutes nos questions**, et qui nous a toutes et tous contraint·es à réfléchir notre rapport même à l'information.

L'IA, nouveau champ de bataille géopolitique

OpenAI n'a pas plus inventé l'IA que les gouvernements du monde entier ne se sont réveillés un matin avec l'envie pressante de soulager leurs penchants militaro-sécuritaires à grands coups d'algorithmes. Depuis sa naissance comme discipline scientifique dans les années 50, les États ont saisi son potentiel, ajustant leurs investissements au fil du temps. Les découvertes récentes font office de piqûre de rappel : investir rapidement et massivement est une nécessité stratégique.

Les modèles d'intelligence artificielle, les processeurs nécessaires à leur entraînement, les technologies de fonte de puces électroniques, ou encore les terres rares

qui les composent, constituent autant d'enjeux qu'aucune superpuissance ne peut se permettre d'ignorer. **Dans un contexte de dépendance électronique mondiale, de consommation effrénée et d'hybridation des conflits, quiconque en détiendra le monopole pourrait s'imposer comme première puissance mondiale dans la décennie à venir.**

Quatre acteurs, deux blocs

Aujourd'hui, de nombreux pays sont à la pointe en matière de recherche et d'applications ciblées mais la géopolitique de l'intelligence artificielle oppose principalement quatre acteurs majeurs : la Russie, la Chine, les États-Unis et l'Europe.

Depuis le virage autoritaire de 2010 et l'invasion de l'Ukraine, la Russie de Vladimir Poutine privilégie une stratégie souverainiste quant à l'IA, avec deux objectifs majeurs. D'une part, alimenter les opérations d'influence étrangère, comme lors d'ingérence électorale ou de campagnes de désinformation en ligne. D'autre part, un tour de vis sécuritaire visant à renforcer son contrôle intérieur sur sa population. L'IA permet, entre autres, au Kremlin **le fichage des opposant·es politiques, la détection et la suppression de contenu critique du pouvoir ou encore le ciblage par reconnaissance faciale dans l'espace public.**

La Chine, avec son espace numérique clos et la nature autoritaire de son régime, a toujours été pionnière en matière d'utilisation des technologies pour assurer son contrôle politique. À l'instar de son allié russe, elle s'emploie à contrôler d'une main de fer l'opinion publique et mène régulièrement des campagnes de désinformation auprès de ses adversaires. La reconnaissance faciale ainsi que le très décrié système de crédit social continuent d'être déployés à grande échelle sur le territoire, et le contrôle algorithmique total de l'information est aujourd'hui une caractéristique emblématique du régime de Pékin. Déterminée à devenir le leader mondial de l'IA d'ici 2030, la Chine développe ses propres processeurs, modèles d'intelligence artificielle, et a dévoilé un plan d'investissement de 138 milliards sur cinq ans visant à renforcer l'autonomie technologique du pays. En parallèle, Pékin via ses "nouvelles routes de la soie numériques" exporte son modèle autoritaire aux régimes alliés et se bat avec les États-Unis pour le contrôle de l'infrastructure numérique et l'établissement de normes.

Les États-Unis, soucieux de maintenir leur position dominante, ont annoncé un plan d'investissement de 500 milliards de dollars d'ici 2029 baptisé "stargate". L'administration Trump promeut l'innovation par l'absence de régulation du secteur, tout en défendant féroce les intérêts privés des compagnies américaines à l'international.

Outre son hégémonie économique et militaire, ce leadership États-unien de l'IA s'explique surtout par un contrôle quasi total de sa chaîne de production. Historiquement pionniers de la recherche, les États-Unis possèdent des entreprises privées à la pointe de leurs domaines respectifs : *OpenAI*, *Microsoft*, *Meta*, *Amazon*, *Intel*, *Nvidia*, etc. Celles-ci disposent des savoir-faire, budget, infrastructures et quantités de données nécessaires à l'entraînement d'IA de pointe.

En parallèle, les États-Unis sécurisent les ressources naturelles nécessaires à leurs ambitions, par exemple en extorquant au peuple ukrainien ses terres rares contre une aide militaire. Enfin, Washington s'efforce de mettre des bâtons dans les roues de son concurrent chinois, notamment par des embargos sur les technologies et équipements de pointe.

L'Europe, forte de ses valeurs, a toujours été en retard sur le plan technologique, malgré la présence d'acteurs stratégiques comme ASML. Consciente des velléités protectionnistes de son allié américain, de ses multiples dépendances et du contexte international, la Commission européenne a annoncé en février un plan d'investissement de 200 milliards d'euros en faveur de l'IA. Aujourd'hui, l'influence du Vieux Continent repose principalement sur sa capacité à établir des normes et à proposer un cadre garantissant les libertés fondamentales de ses citoyen·nes. Après le RGPD en 2018, le règlement européen visant à encadrer l'intelligence artificielle – notamment en interdisant d'emblée certains usages, comme la surveillance de masse – entre progressivement en vigueur. Ce texte, déjà vidé en partie de ses ambitions initiales à la suite d'un intense travail de lobbying, est aujourd'hui menacé d'un « assouplissement réglementaire » au profit de l'innovation, promis il y a peu par la présidente de la commission.

Au regard des équilibres en place et des annonces récentes, force est de constater que la tendance globale est à l'accélération plus qu'à la prudence.

Réuni·es à Paris en février dernier pour le troisième sommet mondial de l'IA, les chef·fes d'État ont à peine abordé les risques, thème majeur des éditions précédentes, obsédés par la course technologique et la conclusion de « deal ».

Il ne ressort de cette rencontre que des promesses d'investissement et d'assouplissement législatif, aucun nouvel engagement en faveur de plus de prudence n'ayant été pris. La déclaration finale ne mentionne d'ailleurs le mot « sécurité » que 3 fois.

Quelle gouvernance pour une révolution inévitable ?

L'intelligence artificielle constitue un enjeu stratégique majeur des prochaines années, les impacts sur nos vies et les risques associés sont trop urgents et imprévisibles pour que nos dirigeant·es balayent la question de l'éthique du revers de la main. De la bouche de certain·es expert·es, elle est même la dernière révolution technologique dont l'humanité aura besoin, car elle se chargera elle-même des suivantes.

Loin d'une *superintelligence* menaçant d'extinction l'humanité – pour combien de temps –, les problèmes techniques et éthiques sont bien réels : biais induits par les données d'entraînement, problèmes d'alignement entre les intentions humaines et les résultats produits, opacité des réseaux de neurones profonds une fois entraînés, mensonges ou tromperies calculés de la part de certaines IA, etc. Ces risques non négligeables exigent notre vigilance collective. **De nombreuses voix, dans le monde académique comme dans les sphères politiques, s'élèvent pour réclamer un cadre de gouvernance mondial et appeler à une coopération accrue sur ces enjeux cruciaux.**

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a donné, en février, le coup d'envoi d'un premier cadre mondial visant à favoriser la transparence, la responsabilité et la comparabilité des pratiques des organisations, afin de promouvoir une intelligence artificielle sûre, sécurisée et digne de confiance.

La création d'instituts de recherche et d'observatoires à travers le monde témoigne d'une volonté commune de s'emparer des nombreuses questions soulevées par cette révolution technologique. Le Centre français pour la sécurité de l'IA a récemment publié un rapport proposant une feuille de route ambitieuse et un programme ciblé pour renforcer la gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle.

Toutes ces initiatives à travers le monde sont aussi nécessaires que louables. Afin qu'elles puissent porter leurs fruits, il est désormais essentiel de les traduire en accords internationaux en établissant des normes communes et en veillant à leur stricte application.

L'intelligence artificielle constitue un enjeu stratégique majeur des prochaines années, les impacts sur nos vies et les risques associés sont trop urgents et imprévisibles pour que nos dirigeant·es balayent la question de l'éthique du revers de la main.

Malgré la complexité du sujet, la rapidité avec laquelle l'intelligence artificielle transformera les vies de citoyen·nes du monde entier, dans les années à venir, **exige que nous demandions sans délai à nos dirigeant·es la mise en place d'un cadre solide et réfléchi.**

À l'heure où notre maison brûle et où un capitalisme à bout de souffle laisse doucement glisser notre monde vers l'autoritarisme, **il est de notre responsabilité collective de décider, tant qu'il en est encore temps, quelle forme d'intelligence nouvelle nous voulons intégrer dans nos vies.** Puisse-t-elle être au service de l'humanité dans son ensemble, plutôt que de servir des intérêts sécuritaires et économiques au profit de quelques-un·es.

Une fois tous les maux libérés, Pandore laissa l'espérance au fond de sa boîte. La nôtre aujourd'hui ouverte, tâchons d'y trouver la sagesse et le courage nécessaires pour les années à venir.

Oscar Thielen

Céline Mouchart - Donner du sens aux frontières

À 27 ans, Céline Mouchart vit à Bruxelles, un carrefour d'engagements concrets et de perspectives aiguës sur le monde. Chargée de projet dans un centre d'hébergement pour femmes en situation administrative précaire, elle consacre également ses heures libres à l'écriture en tant que **journaliste indépendante**. Ses textes, nourris de ses expériences personnelles et de rencontres marquantes, explorent des questions profondes qui alimentent sa quête de compréhension de la société et de son évolution.

Céline est consciente de la chance qu'elle a d'être entourée et soutenue, avec un capital culturel et financier qui lui permet de faire des choix guidés par ses convictions, sans être contrainte par des préoccupations financières. Cela devient pour elle une occasion de **questionner le sens de ses actions**. Ce questionnement la mène à Marseille, une ville cosmopolite marquée par de grandes inégalités et urgences sociales. Là, elle se confronte aux luttes sociales, notamment à travers son implication dans des programmes pour les Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA) et dans la création d'une ferme urbaine. À Marseille, elle affine sa réflexion sur le capitalisme, la marchandisation du monde et la quête incessante de la croissance. Ce contexte, en totale opposition avec ses racines rurales, agit comme un miroir des dynamiques sociétales contemporaines.

Son parcours continue en Écosse, où elle poursuit des études en anthropologie et en relations internationales centrées sur le monde arabe, tout en obtenant une licence en langue et littérature arabe. Ces études élargissent ses perspectives, notamment sur les dynamiques migratoires. Poussée par une question simple mais fondamentale : « **À quoi ressemblent ces frontières dont on parle tant ?** », elle décide de partir à vélo jusqu'en Grèce. Sur la route, elle visite des camps de réfugié-es, écoute les histoires des migrant-es, observe les conditions de vie et consigne ses impressions. Ce voyage la mène ensuite au Liban, dans un camp de réfugié-es palestinien-nes, où la réalité sur le terrain renforce encore son désir de témoigner par l'écriture.

Journaliste indépendante, Céline Mouchart continue de scruter, avec acuité, les dynamiques sociales et politiques qui façonnent nos sociétés. De ses premières réflexions sur les frontières en Europe à son analyse des politiques urbaines à Bruxelles, **elle nous invite à réfléchir sur l'évolution des rapports de force à l'échelle mondiale. Ces rapports sont souvent invisibles mais omniprésents.** « Les frontières », dit-elle, « ne sont pas uniquement géographiques, elles sont aussi économiques, culturelles, technologiques et sociales, et elles se redéfinissent constamment au gré des crises, des accords et des migrations ».

Les protagonistes économiques transnationaux et les inégalités sociales

Ce qui frappe chez Céline, c'est sa capacité à connecter des réalités locales avec des enjeux géopolitiques globaux. Dans son analyse de l'urbanisme bruxellois, elle met en lumière comment les politiques de gentrification, souvent présentées comme des projets d'inclusion sociale, cachent en réalité une logique capitaliste transnationale. De grandes entreprises immobilières et multinationales influencent ainsi les décisions locales, faisant émerger des rapports de force économiques mondiaux jusque dans les quartiers populaires des grandes métropoles européennes.

Elle explique que les politiques urbaines, telles qu'observées à Bruxelles, sont en grande partie dictées par les intérêts d'acteur-rices privé-es étranger-ères, souvent plus puissant-es que les autorités locales. Le phénomène de gentrification n'est donc pas un accident du destin, mais le résultat de décisions prises à l'échelle mondiale, où les investisseur-euses internationaux-ales cherchent à capitaliser sur des terrains urbains dévalués, créant des processus d'exclusion et d'éviction sociale.

Les migrations : une réponse mondiale à une crise locale

Les migrations sont au cœur des débats sur les rapports de force à l'échelle internationale, et Céline Mouchart n'a de cesse de souligner que les frontières de



L'Europe sont marquées par des disparités profondes entre les pays assimilés au « Sud » et les pays assimilés au « Nord », particulièrement en ce qui concerne la gestion des flux migratoires. Elle s'intéresse particulièrement aux migrations forcées, souvent influencées par des conflits géopolitiques, dont les répercussions affectent les populations les plus vulnérables.

Lors de son travail de terrain dans les camps de réfugié-es en Europe et au Liban, elle constate qu'en dépit des discours humanitaires, la gestion des **crises migratoires repose souvent sur une logique de compétition géopolitique et économique**. Les réponses humanitaires sont souvent instrumentalisées pour **renforcer des rapports de force internationaux**. Le déplacement de populations n'est pas uniquement une question humanitaire, c'est aussi une question politique. Ces mouvements de populations redéfinissent les rapports de pouvoir entre les États et les grandes puissances économiques. Les droits des réfugié-es sont, eux aussi, souvent subordonnés aux intérêts géopolitiques et économiques des pays, qui, bien qu'affichant leur soutien aux droits humains, agissent de manière contradictoire.

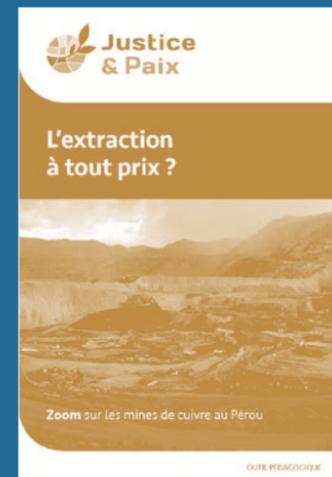
En somme, **Céline Mouchart éclaire les rapports de force contemporains, qui vont bien au-delà des frontières géographiques pour s'étendre aux dimensions économiques, sociales et culturelles**. À travers ses analyses des dynamiques locales et mondiales, elle révèle comment les puissances influencent les décisions urbaines et les politiques migratoires, souvent au détriment des plus vulnérables. Son travail incite à une réflexion profonde sur l'évolution des inégalités et sur l'importance de comprendre les forces invisibles qui façonnent nos sociétés.

Rémi Khadir



BRÈVES

DÉCOUVREZ NOTRE OUTIL PÉDAGOGIQUE SUR L'EXTRACTIVISME MINIER AU PÉROU



Envie d'aborder les questions de transition écologique, de consommation de ressources naturelles et de conflits sociaux avec vos élèves ou vos groupes d'animé-es ?

Découvrez notre nouvel outil pédagogique sur **l'extractivisme minier au Pérou et ses conséquences sur l'environnement et les populations locales**, créé sur base de notre expertise pédagogique et de terrain.

Pensé comme une boîte à outils, il vous permettra d'aborder de nombreux concepts autour des ressources naturelles minières (surtout le cuivre) et de leurs enjeux stratégiques, tout en proposant des pistes pédagogiques et des activités à faire en classe !

À commander via notre site internet ou en contactant laure.didier@justicepaix.be

Nous questionnons les besoins des enseignant-es

Justice & Paix, en collaboration avec son groupe de travail citoyen « Conflits internationaux », prépare une mise à jour de son outil pédagogique intitulé « **Comprendre les conflits internationaux : le conflit israélo-palestinien** ». Afin de répondre au mieux aux attentes des enseignant-es, nous lançons ce formulaire pour recueillir vos besoins, envies et suggestions avant d'entamer la mise à jour. Le formulaire est accessible via le QR code ci-dessous.



Pour toute question, merci de contacter : louise.lesoil@justicepaix.be



Justice & Paix

APPEL À VOLONTAIRES – FESTI'VALÉRIANE À NAMUR



Comme chaque année, Justice & Paix tiendra un stand au **Festi'Valériane** à Namur Expo du 5 au 9 septembre 2025 pour sensibiliser le public aux enjeux liés aux ressources naturelles (impacts environnementaux, sociaux, politiques, etc). Une conférence co-organisée avec **Amnesty International** aura également lieu le vendredi 5 septembre à 11h.

Nous cherchons des volontaires pour assurer des shifts sur le stand. Une courte formation (1h30) sera proposée début septembre pour les nouvelles personnes.

INTÉRESSÉ·E ?

Contactez sarah.verriest@justicepaix.be pour vous inscrire.

Les volontaires bénéficieront d'un défraiement et d'une entrée gratuite au salon.

**ABONNEMENT DE SOUTIEN
AU "POUR PARLER DE PAIX"
JUSTICE & PAIX
À PARTIR DE 15 €
À VERSER SUR LE COMPTE
BE30 0682 3529 1311
Communication: DON PPPX**

DONS

**Soutien financier : déductible fiscalement
à partir de 40€ par an.**

À verser au compte BE30 0682 3529 1311
avec la mention "DON".

Pour tout renseignement à propos d'un don ou d'un legs,
merci de bien vouloir prendre contact :

Tél. +32 (0)2 896 95 00 - samia.mhaoud@justicepaix.be



CONTACTS

Alda Greoli, *présidente*

Quentin Hayois, *secrétaire général*

Samia Mhaoud, Patrick Balemba, Martin Dieu, Alejandra Mejia,
Emmanuel Tshimanga, Clara Gobbe, Laure Didier,
Anisoara Tulvan, Astrid N'Singa, Sarah Verriest et Louise Lesoil
permanent-es

Volontaires ayant collaboré à ce numéro :

Philippe Kamitatu Etsu, Merlin Fotabong Assoua, Alex Loué,
Oscar Thielen, Rémi Khadir

Design : www.acg-bxl.be

Dessin : <http://lucilevanlaecken.com/>

N'hésitez pas à nous contacter !

Commission Justice et Paix
francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208
B- 1040 Etterbeek - Belgique

Tél. +32 (0)2 896 95 00

E-mail : info@justicepaix.be

facebook.com/justicepaix

[@justiceetpaix.bsky.social](https://twitter.com/justiceetpaix)

www.justicepaix.be

